

COURS DE VOILE - PARTICIPATION A L'AMORTISSEMENT DU MATERIEL

Les élèves du cycle prim aire suivent des cours de voile organisés par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Meurthe et Moselle à la base de MESSEIN.

La forte fréquentation du tiers temps pédagogique entraîne un bris et une perte de matériel importante. Le Directeur de Jeunesse et Sports demande une participation à l'amortissement du matériel.

Sur proposition de M. NEIGE, chargé des Affaires scolaires, le Conseil Municipal accepte le principe de participer à l'amortissement du matériel de la base de voile de MESSEIN pour 2 F 00 par séance et par élève pour 1978. Les précisions quant aux modalités de versement seront demandées à la Direction Départementale de Jeunesse et Sports.

L'Assemblée demande que la Commission des Ecoles étudie la proposition de remplacer le travail par cycles d'une demi-journée hebdomadaire par celui du travail en semaine bloquée.